



27 septembre 2024

## Cours de conduite, manquements dénoncés, sommes non utilisées

### 3. Des jeunes manquent de l'école pour apprendre à conduire

Le Journal de Québec [rapportait cette semaine](#) que des élèves doivent s'absenter de l'école pour suivre leurs cours de conduite puisque des écoles de conduite n'offrent des cours pratiques que de semaine en journée.

### **Cours de conduite pendant les heures de classe: la place des enfants est à l'école, plaide un regroupement de parents**



En réaction à cette nouvelle, [la présidente de la FCPQ, Mélanie Laviolette, a abondé](#) dans le même sens que le ministre de l'Éducation et que la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE) en privilégiant la présence à l'école plutôt que toute autre activité : « La place de nos enfants, pendant les heures d'école, c'est en classe, ce n'est pas dans un cours de conduite ».

« Chaque fois qu'on ouvre une porte, elle a tendance à s'agrandir. Il ne faudrait pas que ça devienne la norme (...). Pour que notre enfant considère l'école comme étant importante, il faut que nous, comme parent, on la considère aussi. La première façon, c'est de s'assurer qu'il soit présent en classe », affirme-t-elle.

L'Association des écoles de conduite du Québec mentionne d'ailleurs qu'une des [conditions de reconnaissance des écoles de conduite fixées par la Société de l'assurance automobile du Québec \(SAAQ\)](#) est que ces écoles soient en mesure d'offrir aux élèves des plages horaires appropriées, comme le soir et la fin de semaine, pour les élèves qui sont aux études.

## 2. Des manquements dénoncés dans le milieu scolaire

Dans son [récent rapport annuel](#), le protecteur du citoyen a fait le point sur trois enquêtes de son équipe réalisées dans le milieu scolaire portant sur la maltraitance d'adolescents autistes pendant une dizaine d'années par une enseignante, un manquement grave aux normes d'éthique d'une directrice générale d'un centre de services scolaire (CSS) et un usage abusif de fonds publics par un directeur d'école. Pour lire l'article de La Presse sur ces trois cas, [cliquez ici](#).



D'autres situations préoccupantes ont aussi été dénoncées au cours des derniers jours, notamment [l'augmentation du nombre de suspensions d'élèves](#) après seulement quelques jours de classe et [des interventions non-adéquates des écoles](#) lors d'événements répétés de violence et d'intimidation.

Les personnes qui sont témoins d'un acte répréhensible commis au sein d'un organisme public peuvent contacter le Protecteur du citoyen au 1 800 463-5070 ou en remplissant un formulaire sur le [site internet de l'organisme](#).

Les parents et les élèves peuvent également formuler une plainte ou faire un signalement de violence à caractère sexuel en suivant [le processus de plainte du milieu scolaire](#).

Par ailleurs, [le protecteur national de l'élève rappelle](#) que les CSS ont l'obligation d'informer les élèves et leurs parents, avant le 30 septembre de chaque année, de la possibilité de formuler une plainte ou un signalement. Les CSS doivent diffuser la procédure de plaintes dans une section disponible à partir de la page d'accueil de leur site

web et les écoles doivent installer des affiches dans des endroits accessibles et fréquentés par les élèves et leurs parents.

### *1. Des sommes non utilisées par les écoles sont retournées à l'État*

Le Devoir [a révélé que des dizaines de millions de dollars sont retournés dans les coffres de l'État](#) parce que ces sommes n'ont pas été utilisées dans les écoles. Il s'agit de sommes pour des mesures budgétaires protégées, telles que le tutorat et l'aide alimentaire.

La FCPQ [trouve préoccupant](#) que le gouvernement ait l'intention d'alléger l'encadrement de certaines mesures budgétaires visant à assurer la réussite des élèves. Les sommes dédiées à ces besoins importants ne doivent pas être redirigées vers d'autres postes budgétaires :

« Il y a des écoles qui vont très bien gérer leurs choses [si les mesures protégées sont abolies], mais l'humain étant ce qu'il est, il faut faire attention. Les mesures protégées existent pour éviter les abus et éviter que les personnes vulnérables, à qui ces budgets s'adressent, ne soient lésées », affirme la présidente de la Fédération des comités de parents du Québec, Mélanie Laviolette. Cette dernière qualifie en outre de « non-sens » que les soldes positifs accumulés par les CSS dans les dernières années soient retournés dans les coffres de l'État sans garantie de réinvestissement en éducation ». Les soldes positifs accumulés par des CSS ne doivent pas être une excuse pour couper dans le budget de l'Éducation.